

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 13 JUIN 2024**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
11	3	5
OBJET DE LA DÉLIBÉRATION		
N° 13/06/24-05		
BUDGET PRINCIPAL		
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE		
EXERCICE 2024		

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le 13 du mois de juin à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ETAIENT PRESENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Dalila MESSARA, Claude ARNAUD-GALLI, Gaston SECONDI, Josy CHAMBON, Rémy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU,

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)

Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,

Pierre PELLETIER représenté par Louis-Noel BRETONNIERE

Ian SIMMS représenté par Solange TRIGER.

ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

François CARRASSAN représenté par Yann TAINGUY

Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY,

Valérie MONDONE représentée par Claude ARNAUD-GALLI

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Marc LAURIOL, Sébastien BOUDILLON, Louise NOEL.

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANEE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 13 JUIN 2024**



N° D'ORDRE 13/06/24-05

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2024

Monsieur le Président expose,

Mes Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de Budget supplémentaire pour l'exercice 2024 de l'EPCC.

Ce budget supplémentaire a pour objet :

- de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent ;
- d'ajuster les prévisions tant en investissement qu'en fonctionnement.

Il s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	138 972.74 €	138 972.74 €
FONCTIONNEMENT	390 096.05€	390 096.05 €

TOTAUX	529 068.79€	529 068.79€
--------	-------------	-------------

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant de **529 068.79€**.

Je vous propose d'examiner tour à tour :

- la section d'investissement
- la section de fonctionnement

I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A- En dépenses

Les dépenses s'élèvent à un montant de 138 972.74 € sans reste à réaliser.

Elles sont constituées :

- des crédits supplémentaires d'équipement pour 138 972.74 €.

B- En recettes

Les recettes au titre de ce budget supplémentaire s'élèvent à 138 972.74 € et sont constituées :

- du résultat de fonctionnement 2023 affecté à l'investissement à hauteur de 30 000 € ;
- du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 reporté à hauteur de 108 972.74 € ;

II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- Les charges

Les charges de fonctionnement s'élèvent 390 096.05 €.

Elles concernent :

- le **chapitre 012** pour un montant de 117 096.05€ de crédits supplémentaires ;
- le **chapitre 011** pour un montant de 240 000 € de crédits supplémentaires ;
- le **chapitre 65** pour un montant de 31 000 € de crédits supplémentaires ;
- le **chapitre 67** pour un montant de 2 000 € de crédits supplémentaires ;

B- Les produits

Les recettes sont constituées :

- de l'inscription du résultat reporté à hauteur de 690 096.05 €,
- d'une baisse du chapitre 74 « dotations et participations » à hauteur de 300 000€

Tels sont les éléments de notre budget supplémentaire.

Section d'investissement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		108 972.74
10 compte 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		30 000
21	Immobilisations corporelles	138 972.74 €	
TOTAUX		138 972.74	138 972.74

Section de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté		690 096.05
74	Dotations et participations		-300 000
70	Produits et services		
011	Charges à caractère général	240 000	
012	Charges de personnel et assimilés	117 096.05	
65	Autres charges de gestion courante	31 000	
67	Charges exceptionnelles	2 000.00	
TOTAUX		390 096.05	390 096.05

Après avoir entendu le rapport du Président,
Et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ADOPTER l'exposé ci-dessus.

ARTICLE 2

DE VOTER le budget supplémentaire de l'exercice 2024 de l'Ecole supérieure d'art et de design Toulon Provence Méditerranée.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 13 JUIN 2024

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY

